

Le gouvernement de Jean Castex coûte 185 millions d'euros par an

PUBLIÉ LE 29/10/2020 À 11H24 MIS À JOUR LE 29/10/2020 À 15H14

René Dosière a estimé le coût salarial du gouvernement de Jean Castex à 185 millions d'euros par an. Une somme élevée, mais pas excessive, selon l'ancien député, désormais président de [l'Observatoire de l'éthique publique](#).

TRIBUNE LIBRE

Depuis près de quinze ans, je procède à l'étude du document officiel consacré aux cabinets ministériels, appelé "jaune" budgétaire, du fait de sa couleur. Ces analyses, que l'on retrouvera sur mon [blog](#), ont permis d'améliorer sensiblement ce document qui recense désormais l'ensemble des effectifs et des rémunérations des membres de cabinet du gouvernement à la date du 1er août. Cette année, le document est incomplet car le gouvernement, à cette date, n'était constitué que depuis quelques jours seulement. Conséquence : les renseignements fournis sont partiels. Il m'a donc fallu compléter ce document en recherchant à la date du 22 octobre 2020, la composition actuelle des cabinets ministériels du gouvernement, Premier ministre et secrétaires d'Etat compris, soit 574 personnes, alors que le "jaune" n'en recense que 354.

A partir de ce chiffre réel, il a été possible d'actualiser les données du "jaune" budgétaire et d'évaluer, avec le plus de rigueur possible, l'ensemble des effectifs et des coûts par rapport aux années précédentes. Ainsi, j'ai estimé à 185 millions d'euros le coût salarial du gouvernement Castex, en hausse de 46,7% par rapport au gouvernement Philippe de 2019. Pour élevée qu'apparaisse cette somme, il convient de la situer dans l'ensemble de la

dépense publique : pour 1000 euros de dépenses, elle représente 15 centimes d'euros. Elle n'est donc pas excessive. La progression importante par rapport à l'année précédente s'explique pour trois raisons.

Tout d'abord, le nombre des ministres est plus important. Avec 43 ministres (dont 13 secrétaires d'Etat) ce gouvernement se situe à la troisième place dans l'histoire de la Vème République derrière ceux de Rocard (49 ministres en 1988) et Cresson (45 en 1991) à égalité avec ceux de Mauroy 2 (en 1981) et Raffarin 3 (en 2004).

Ensuite, le nombre maximal de collaborateurs que chaque ministre peut recruter a été rehaussé par un décret du 11 juillet 2020 : ce sont désormais 15 collaborateurs par ministre de plein exercice, 13 par ministre délégué et 8 par secrétaire d'Etat, qui sont autorisés. Seul le cabinet du Premier ministre n'est pas plafonné. Il comprend une soixantaine de membres. Depuis que le "jaune" budgétaire recense les effectifs, l'équipe Castex se situe au cinquième rang des gouvernements les plus pléthoriques de la Ve République, derrière ceux des années 2003 (Raffarin, 668 membres, 2006 (Villepin, 664), 2009 (Fillon, 626) et 2001 (Jospin, 582).

A ces membres de cabinet s'ajoute le personnel support (chauffeurs, huissiers, secrétariat ...) qui permet au cabinet de fonctionner. J'ai estimé leur nombre à 3.341 sur la base du rapport traditionnel entre les effectifs de cabinet et les emplois-support constaté les années précédentes, soit une augmentation de 1003 personnes (+42,9%).

Dernier élément : au sein des cabinets, les rémunérations demeurent à un niveau élevé, depuis la hausse très forte de 2017. Et ce, malgré un léger recul (- 4,6%) en 2020, qui porte la rémunération moyenne brute à 8.737 euros mensuels pour un membre de cabinet ministériel et qui s'élève à 10.864 euros, (+ 2,9%) au sein du cabinet du Premier ministre. Dans dix ministères, plusieurs membres de cabinet sont même mieux payés que leur ministre (10.135 euros brut mensuels), ce qui constitue une situation curieuse que je considère anormale. Depuis une décision de François Hollande, maintenue par Emmanuel Macron, cela n'est plus le cas à l'Élysée. Aucune rémunération d'un collaborateur de cabinet n'y est supérieure à celle du président (environ 15.000 euros brut euros par mois).

Il serait opportun d'adopter le même principe dans les cabinets ministériels quitte à revoir le montant de la rémunération ministérielle, qui a été diminuée de 30% en 2012. Il conviendrait également, pour éviter les disparités, toujours étonnantes voire choquantes, de fixer par type de fonctions exercées une grille de rémunération des membres des cabinets. Entre 2010 et 2020, la rémunération mensuelle d'un membre de cabinet est passée de 7.213 euros à 8.737 euros soit une progression équivalente à un **smic** ! Qui dit mieux ?

Malgré les progrès réalisés au fil des années, il reste beaucoup à faire pour améliorer la transparence sur le fonctionnement du gouvernement. Dans son récent ouvrage consacré au "droit gouvernemental", Matthieu Caron, directeur de l'Observatoire de l'éthique publique propose de compléter ce document pour en faire la référence en matière de fonctionnement et de train de vie du gouvernement. C'est l'un des objectifs des membres de l'Observatoire de l'éthique publique, en particulier des parlementaires : transformer les zones "grises" qui subsistent encore en autant de zones transparentes qui restaurent la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants.

<https://www.capital.fr/economie-politique/le-gouvernement-de-jean-castex-coute-185-millions-deuros-par-an-1384491>